

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le problème Silésien devant la Société des Nations. Le rapporteur. Question de principe. — Les relations italo-britanniques et la France. — Les pangermanistes contre le Chancelier Wirth.

Le Conseil de la Société des Nations doit se réunir le 29 août à Genève pour examiner le problème du partage de la Haute-Silésie. Il apparaît qu'on veut faire toute diligence et apporter le plus tôt possible une solution à ce différend.

C'est le délégué du Japon, le vicomte Ishii, qui exerce actuellement la présidence de ce Conseil. On sait, en effet, que les fonctions de président sont dévolues à tour de rôle à tous les délégués des puissances.

Le vicomte Ishii s'est empressé d'inviter le délégué de l'Espagne, M. Quinones de León, à accepter la tâche de rapporteur.

Le rôle du rapporteur n'est pas de proposer une solution au Conseil ; sa mission est plus modeste, encore que très délicate : il doit réunir tous les éléments du problème, recueillis par les experts, et en présenter à ses collègues un exposé aussi objectif que possible.

Cependant, ce rapport préliminaire, sans engager nullement le Conseil, peut l'engager vers une solution, tout en simplifiant beaucoup ses recherches.

Quant au choix de M. Quinones de León, il ne peut être très favorablement accueilli par la France. Certes, pour former son jugement, il ne s'inspirera que de la stricte équité. Mais c'est déjà beaucoup d'avoir cette assurance ! Par ailleurs, nous ne pouvons pas oublier que le représentant de l'Espagne, qui est né à Paris, où il a passé la majeure partie de son existence, est un ami sincère, chaleureux, de notre pays. Nous osons espérer qu'au moment de la discussion, M. Quinones de León se souviendra de ses sympathies, quel qu'ait été son souci d'objectivité en faisant son rapport.

Le vicomte Ishii, dans la réponse qu'il adresse à M. Briand, en tant que président du Conseil Suprême, élucide une question de principe qui présente pour la France une extrême importance.

Il confirme que les décisions du Conseil de la Société des Nations doivent être prises à l'unanimité. On le suppose ; mais il n'est pas superflu que le président en exercice en apporte l'assurance explicite.

En vertu de ce principe, le délégué de la France, par son simple veto, peut empêcher l'adoption de mesures toutes préjudiciables à nos intérêts. Dans ces conditions, ou bien le Conseil n'aboutira pas, ou bien la solution qu'il arrêtera, ou bien la signature de notre représentant.

Nous espérons d'ailleurs que la Société des Nations ne vaudra pas, dès sa mise en train, faire preuve d'incapacité, en renonçant à la mission confiée, et qu'elle finira par arrêter une solution, telle que la France elle-même y puisse souscrire.

Nous indiquions récemment qu'une évolution semblait s'ébaucher dans les sentiments de l'Italie à l'égard de l'Angleterre : la presse s'élevait avec énergie contre la politique de Londres, où l'on ne paraissait guère se soucier des intérêts italiens.

Le yif mécontentement manifesté a produit un effet immédiat : la Grande-Bretagne vient d'adopter officiellement le point de vue de l'Italie dans une question qui préoccupe beaucoup celle-ci, la délimitation des frontières albanaises.

L'Italie veut exercer la maîtrise sur l'Adriatique ; elle ne se soucie guère d'avoir pour vis-à-vis, sur la côte, une puissance avec laquelle il faille compter militairement. En l'espèce, il s'agit de la Grèce.

C'est pourquoi, en 1913, la diplomatie italienne avait manœuvré pour qu'on attribue à l'Albanie, et non à la Grèce, les districts de Korytza et d'Argyro-Castro. Elle obtint satisfaction.

Mais, après la guerre et la disparition passagère de l'Etat Albanais, la Grèce eut pour revendiquer pour elle les deux districts. La Grande-Bretagne jusqu'ici n'avait cessé d'appuyer les prétentions d'Athènes,

sans craindre de léser les intérêts de l'Albanie et de l'Italie.

De là, l'irritation de l'opinion italienne, que nous signalions. De là, également, le changement brusque de la politique anglaise.

Quelle que soit l'importance du fait matériel, il présente, pour nous, Français, moins d'intérêt que l'état d'esprit dont il est le symptôme.

Nous assistons à un nouveau rapprochement anglo-italien. Nous ne pourrions que nous en réjouir, si nous étions assurés de ne pas payer une partie des frais.

Or, l'Italie a déjà tiré sur nous une traite au bénéfice de Londres, lors des discussions de la Haute-Silésie : Rome tenait un rôle de médiation entre la France et l'Angleterre ; le précédent ministre des Affaires Etrangères d'Italie, le comte Sforza, avait suggéré un compromis susceptible d'être adopté. Mais son successeur, le marquis della Toretta a négocié avec Londres « la ligne Sforza », et a abandonné la France au Conseil Suprême.

La morale de ces événements ? Elle est double :

D'abord, la France doit veiller avec soin sur ses intérêts et ne compter que sur elle-même. Nous savions déjà qu'à Londres on ne cultive guère en politique la générosité ; nous apprenons aujourd'hui que Rome pratique aussi des méthodes éminemment positives et réalistes.

D'autre part, les diplomates actuels ressemblent à des brasseurs d'affaires, leurs négociations à des marchandages. La France a toujours répugné à recourir à ces procédés, alors que les « objets d'échange » sont des provinces et leurs populations. Mais parfois une heure sonne, où le désintéressement et la générosité peuvent coûter la vie.

Désormais, et malgré toutes nos répugnances, il importe, semble-t-il, que nos diplomates adoptent le seul langage que comprennent leurs interlocuteurs, celui des réalisations concrètes.

Dès sa constitution, le ministère Wirth s'est heurté à une vive opposition de la part des pangermanistes ; à aucun moment, le Chancelier n'a connu une situation stable : le parti nationaliste ne lui pardonnera jamais son acceptation de l'ultimatum des Alliés et ses efforts loyaux pour faire honneur à ses engagements.

Précisément, pour remplir les obligations financières de l'ultimatum, le ministère Wirth a dû élaborer tout un programme fiscal. Ce programme sert de prétexte aux pangermanistes pour renouveler leur offensive : ils ne désespèrent pas de renverser le Chancelier.

Ainsi, von Braun, président du Conseil économique du Reich, parlant à Breslau, au nom du parti nationaliste, déclare :

« Il n'est pas possible de remplir, « même à demi les conditions de « l'ultimatum. »

« Nous ne pourrions nous décider « à voter le programme fiscal, parce « que nous considérons comme cri- « minel la volonté de remplir les « conditions imposées par l'ultima- « tum. Aussi, notre parti fera-t-il ses « efforts pour renverser le cabinet. »

Le même état d'esprit, les mêmes intentions animent toute la presse de droite. La Gazette de la Croix écrit par exemple :

« Ceux qui ont signé l'ultimatum « sont responsables de ces impôts « monstrueux. Nous ne nous sentons « pas obligés de les aider à exécuter « les engagements pris. Notre devoir « consiste plutôt à mettre tout en « œuvre pour défendre le peuple « allemand et son économie politi- « que contre deux ennemis princi- « paux : l'Entente et les socialistes « majoritaires. »

Aussi bien, l'offensive des pangermanistes n'est-elle pas la seule difficulté que rencontre le Chancelier Wirth.

Au sein même du gouvernement, M. Schmidt, combat les projets d'impôts du ministère qu'il juge notablement insuffisants, tandis que toute la presse et les partis de gauche demandent au Chancelier d'élaborer un régime de fiscalité vraiment démocratique.

Enfin, le Chancelier se heurte à la question de la Haute-Silésie : pour calmer les pangermanistes, il n'a cessé de revendiquer l'attribution intégrale du territoire à l'Allemagne. Comme c'est là un vœu irréalisable, l'opposition trouve sans doute un

nouveau sujet de redoubler d'ardeur.

Des jours difficiles se préparent donc pour le Cabinet Wirth. Triomphera-t-il de ses adversaires ? Succombera-t-il ? Le fait même que cette question est posée par les événements montre combien Briand avait raison l'autre jour dans sa réponse à Lloyd George : pour sa sécurité et l'exécution du Traité, la France compte davantage sur elle-même que sur les promesses du Chancelier Wirth et sa bonne volonté !

Demain, le ministère actuel peut tomber ; un successeur pangermaniste tiendrait-il ses engagements ? En aucune façon. La France doit être prête à toute éventualité.

M. DAROLLE.

traité de Trianon. C'est déjà sur une démarche de la Société des nations que le gouvernement helvétique a autorisé Charles à prolonger son séjour en Suisse.

Le drame russe

Une dépêche Reuter, de Riga, confirme que l'accord russo-américain pour le ravitaillement de la Russie a été signé samedi matin, par M. Brown, au nom de l'Amérique et par un représentant des Soviets. Le même message fait connaître, que le docteur Nansen doit arriver sous peu à Riga.

D'autre part, suivant une dépêche « Exchange-Telegraph », de Washington, le sénateur américain King aurait invité le président Harding à consacrer au fonds de secours pour la Russie les 5 millions de dollars figurant en surplus au budget créateur de l'armée.

On mande de Riga, à l'agence Reuter, que M. Brown a envoyé des ordres, exprès à Hambourg et à Dantzig pour qu'on hâte le chargement des bateaux qui doivent transporter des subsistances à Petrograd et à Riga.

La dépêche ajoute que, suivant l'accord conclu entre la Russie et l'Amérique, ces vivres sont uniquement destinés aux malades et aux enfants.

En pleine anarchie

Les journaux soviétistes annoncent que la foule des affamés a massacré à Atkarsk le président du comité exécutif de Saratof. Les communications sur la ligne de chemin de fer Saratof-Moscou-Kozlof sont interrompues, et les cheminots et les fonctionnaires fuient en masse.

Trotsky commande 300 avions

Selon la « Pravda », de Pétrograd, le commissariat de la guerre s'est fait ouvrir un crédit pour la construction de 300 avions, qui doivent être livrés avant la fin de l'année.

Il restes des mines allemandes dans la mer du Nord

Les pêcheurs d'Esbjerg ont adressé au gouvernement un mémoire se plaignant que les Allemands n'aient pas relevé les mines de la mer du Nord de façon complète. Il y a, notamment à 100 milles au nord d'Esbjerg, un champ de mines entier qui n'a pas encore été enlevé. Le gouvernement danois a promis de transmettre cette plainte à l'amirauté de Londres et de prier le gouvernement britannique de contrôler à l'avenir les opérations de balayage.

M. Doumer ne démissionne pas

On a annoncé qu'après la Conférence financière qui siège, on se le rappelle, en même temps que le Conseil suprême, M. Paul Doumer avait offert sa démission à M. Briand.

A la présidence du Conseil, on a déclaré que cette information était inexacte.

Déficit de 100.000 francs

Le nommé Moufflard, administrateur d'une coopérative communiste de Pantin a disparu laissant dans la caisse un déficit de 100.000 francs.

Une plainte a été portée à la police contre le communiste Moufflard.

CHRONIQUE LOCALE

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée au soldat J. B. Jardel, originaire de St-Romain, mort au champ d'honneur.

« Brave chasseur, mort pour la France, le 4 août 1915, des suites de glorieuses blessures. »

Préfecture

Mme Bru est nommée rédactrice à la Préfecture en remplacement de M. Coldefy, nommé chef de cabinet du Préfet de la Corse.

Service vicinal

M. Estival est nommé brigadier cantonnier à Labastide-Murat en remplacement de M. Cazelon, admis à la retraite.

INFORMATIONS

Une demande de convocation des Chambres

M. Magne, député du Gard, vient d'adresser au président du Conseil, une lettre dont voici la conclusion :

« J'ai l'honneur de vous demander si le gouvernement, usant de son droit exclusif, n'envisage pas une convocation immédiate des Chambres. J'ai le ferme espoir que vous excuserez cette initiative et que vous y répondrez par un décret de convocation, me réservant, au cas où vous en jugeriez autrement, de vous en demander les raisons par voie d'interpellation. »

Le député du Gard déclare que le gouvernement doit réunir les Chambres pour solliciter leur appui devant l'attitude pro-allemande de l'Angleterre et réclamer une action énergique de la part de M. Briand.

Un léger incident franco-allemand à Berlin

Un incident s'est produit samedi soir, devant la gare de la Friedrichstrass, entre les chasseurs alpins et la police.

Des chasseurs alpins étaient occupés à décharger des sacs d'un camion automobile lorsque des agents de police survinrent et, sous prétexte que les sacs gênaient la circulation, voulurent s'opposer au déchargement.

Une discussion s'ensuivit, au cours de laquelle un soldat aurait été appréhendé et frappé.

La paix entre les Etats-Unis et l'Allemagne

La « Gazette générale de l'Allemagne » dit tenir de source non officielle mais sûre que contrairement aux bruits répandus, la conclusion d'un traité de commerce entre l'Allemagne et les Etats-Unis sera précédée d'une paix séparée que les Etats-Unis signeront probablement la semaine prochaine.

Le projet du gouvernement sur les bases de cette paix sera présenté au Reichstag, réuni en séance plénière. La convocation du Reichstag a été ajournée non pas à cause des projets fiscaux du gouvernement mais en raison des négociations en cours avec l'Amérique.

Le journal ajoute que le projet du gouvernement est à l'approbation des partis gouvernementaux et que les partis de droite sont d'autant plus disposés à observer une bienveillante neutralité que contrairement aux informations américaines la question de la responsabilité de la guerre ne sera pas posée par le cabinet de Washington.

L'Espagne demandera-t-elle la collaboration militaire de la France ?

Les journaux reproduisent le bruit que l'ambassadeur d'Espagne à Paris aurait engagé des pourparlers avec le gouvernement français, en vue d'une collaboration franco-espagnole dans les régions limitrophes des deux zones du Maroc.

L'ex-empereur Charles demande son trône à la S. D. N.

Il se confirme, dans les milieux légitimistes, de Vienne, que l'ex-roi Charles demandera officiellement au conseil de la société des Nations, lors de sa prochaine session à Genève, son agrément à sa restauration sur le trône de Hongrie, en s'engageant à reconnaître et à respecter le

pour assurer le parcours jusqu'à Gourdon. Ce tronçon de ligne pouvant être desservi quotidiennement, soit trois fois par semaine.

L'assemblée départementale aura à examiner contradictoirement avec les entrepreneurs la possibilité d'un service intermittent entre Labastide-Murat et Gourdon.

Ligne de Labastide-Murat à Cahors, par Pélacoy. — La commission décide de soumettre au conseil général les suggestions de M. l'ingénieur en chef et propose d'accepter les offres de M. Bénestèbe.

Lignes de Castelnaud-Molières et Montcuq-Lauzerte. — La commission décide de soumettre au conseil général le vote du prolongement de ces deux lignes et des crédits nécessaires à leur mise en activité.

Les demandes relatives aux lignes de Montcuq à Montsempron-Libos, ligne de Saint-Martin-Labouval à Cahors, prolongement sur Villefranche ; De Gourdon-Payrac, de Cahors à Montcuq, de Saint-Martin-Labouval à Cahors, par Limogne : sont renvoyées au Conseil général.

Ligne Gourdon-Labastide, service de transport postal de Frayssinet-le-Goudonnais. — La commission décide de la maintien de l'état de choses actuel.

Demande de création d'une ligne Cahors-Cazals. — La commission propose le rejet de la demande.

Commune d'Albas. — Demande de secours pour appropriation du presbytère de Cénac en vue d'y installer des locaux scolaires. La commission accorde une subvention de 400 fr.

Commune du Vigan. — Réparations aux locaux scolaires : une subvention de 300 fr. est accordée.

Avion Cadurcien

Foot Ball Rugby
 Les membres de l'A. C. désireux de pratiquer le Rugby durant la saison 1921-22, sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 24 août à 20 heures 30 au siège social, café Tivoli.

Signature des demandes de licences, et remise de la photographie. Présence indispensable.

Examen mental

Sur la demande de son défenseur, l'un des auteurs de l'agression commise dans la rue de l'Université, le nommé Bacou, va être soumis à un examen mental.

Cet examen a été confié à l'un des médecins aliénistes de l'hospice de Braqueville.

L'accusé Bacou, avait, au cours de ses interrogatoires, affirmé qu'il avait été intoxiqué par les gaz asphyxiants pendant la guerre.

Cette assertion a été reconnue fautive ; par contre, il est exact que l'un des ascendants de Bacou est décédé dans un asile d'aliénés.

Le troisième, inculpé dans cette grave affaire, Laurent, a été mis en liberté provisoire sous caution de la somme de 3.000 francs.

Par suite de l'examen mental auquel va être soumis Bacou cette grave affaire ne sera pas jugée à la prochaine session des assises qui s'ouvrira à Cahors, le 19 septembre.

Pour les assises

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel d'Agen vient de prononcer le renvoi, sous l'accusation de parricide et complicité, de Bernadou et de sa femme, devant le jury du département du Lot.

Le parricide de Saint-Laurent-Lolmie et sa complice seront donc jugés au cours de la prochaine session des assises.

Trouvaille

M. Eugène Barthe, jardinier à Cahors, a trouvé sur son banc forain à Labastide-Murat un portefeuille renfermant une certaine somme qu'il s'est empressé de remettre au bureau de la gendarmerie à Labastide-Murat.

Fête votive

La fête votive du quartier St-Urcisse a été célébrée dimanche et lundi. Une foule énorme de danseurs se pressait sur la place Rousseau où avait lieu le bal. Les décorations et les illuminations étaient du meilleur effet.

Les jeux divers organisés obtinrent le succès habituel. Nos félicitations aux organisateurs.

LE PRIX DU PAIN

Baissera-t-on le prix du pain ? Telle est la question que la presse agricole pose et que de nombreux groupements de consommateurs voudraient résoudre le plus tôt possible.

Si l'on écoutait le maire de Nérac, cette solution serait bientôt un fait acquis. Et certes, son raisonnement est très juste.

Au moment de l'établissement de la taxe du pain du 1^{er} août, le blé se vendait 64 fr. l'hectolitre et la farine 110 francs la balle.

Aujourd'hui, le blé n'est plus vendu par le producteur, que 55 francs l'hectolitre. A juste raison le producteur de blé qui est aussi consommateur de pain, il réclame un abaissement proportionnel du prix du kilo de pain. Et il est du devoir des maires, chargés de l'établissement de la taxe du pain, de maintenir entre le prix du pain et le prix du blé, une juste balance.

Mais les minotiers, qui achètent pour le convertir en farine, le blé à un prix inférieur, semblent persister à maintenir à 110 francs le prix de cette farine qu'ils vendent aux boulangers, ce qui fait que ces derniers soutiennent que, achetant la farine au même prix, ils ne sauraient supporter, seuls, en travaillant, les conséquences de la diminution du prix du pain.

D'un autre côté, si les maires taxent le pain, ils ne taxent pas les farines.

Il semble donc, d'après le maire de Nérac, que les difficultés viennent de la minoterie.

Quel serait le remède ? Comment peut-on arriver à provoquer une baisse importante sur le prix du pain ? Cela appartient aux pouvoirs publics.

A eux d'établir des barèmes officiels indiquant qu'à un prix déterminé du blé doivent correspondre un prix déterminé de la farine et un prix déterminé du pain.

Voilà ce que l'on attend des pouvoirs publics. Sans doute, ceux-ci sont à cette heure un peu gênés par le stock colossal de tonnes de blé qu'ils ont découvert ces temps derniers.

Mais pourquoi s'en embarrasser plus longtemps, puisqu'aussi bien, une entente est survenue ces jours-ci, entre le ravitaillement et le service de la guerre. Celui-ci prend à sa charge ce blé pour la nourriture des hommes de troupe.

Ainsi donc, voilà un point réglé, il ne s'agit plus que de prier les pouvoirs publics de provoquer rapidement la baisse du prix du pain qui est attendue.

LOUIS BONNET.

Ecole centrale

Notre jeune compatriote M. Gourcerol, fils de M. le Directeur de l'enregistrement, vient d'être reçu à l'Ecole Centrale. Nos félicitations.

Notre jeune compatriote M. Jean Calvy, ancien élève du lycée Gambetta, fils de la sympathique directrice de l'Ecole de Martel, vient d'être reçu à l'Ecole Centrale avec le numéro 174.

Nos félicitations au jeune lauréat.

Médaille du travail

La médaille d'honneur en argent du travail a été attribuée à M. Bailly, employé à la Compagnie du gaz à Cahors.

Nos félicitations à M. Bailly.

Commission départementale

La Commission départementale s'est réunie samedi à 2 heures. Elle s'est occupée des autobus et a pris les décisions suivantes :

Ligne de Laval-de-Cère à Sousceyrac. — La commission adopte les conclusions du rapport de M. l'ingénieur en chef, tendant à accorder à M. Verliguié, entrepreneur de transports à titre d'expérience, la subvention départementale de 450 fr. pour les mois de mai et juin écoulés. Elle renvoie la question à l'examen du conseil général pour statuer au fond.

Ligne de Lacapelle-Marival à Gourdon, par Labastide-Murat. — La commission propose au conseil général de procéder à la réalisation de la ligne Lacapelle-Marival-Labastide-Murat, par Grèzes et Espédaillac. Elle laisse au conseil le soin d'examiner les voies et moyens à employer

